



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 42330

## Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'augmentation alarmante du nombre de décès dus à la noyade observée dans notre pays. Il souhaite connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre, dans le cadre d'un véritable plan national pour l'apprentissage de la natation.

## Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est très attentif à l'augmentation du nombre de décès dus à la noyade, qui s'accroît durant les périodes de canicule. C'est pourquoi le ministre a entrepris en étroite collaboration avec les autres ministères concernés (ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) un travail destiné à réformer la filière de formation des encadrants et surveillants des activités aquatiques. En effet, malgré différentes mesures incitatives le constat d'un déficit d'encadrants s'affirme plus chaque année. Cette absence d'encadrement ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins en formation de nageurs par des professionnels compétents. Or la qualité de la formation des nageurs constitue la première garantie de sécurité. Ce travail connaît actuellement des avancées significatives permettant de penser qu'une réponse adaptée à ce déficit de candidats pourra être finalisée avant l'été. Dans le même temps, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a lancé le dispositif parcours animation sport (PAS), qui permet à des jeunes issus de zones urbaines sensibles et en difficulté d'insertion professionnelle de se former à des diplômes professionnels du secteur du sport et de l'animation. Dans ce cadre un certain nombre de jeunes préparent actuellement le brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) ou le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). Ainsi, à Evreux, vingt-trois jeunes issus du quartier de la Madeleine ont été engagés dans une formation menant au BNSSA, tout en bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Deux d'entre eux ont déjà obtenu leur brevet et sont employés à la piscine du centre de loisirs aquatiques Center Parcs. La question d'un plan d'apprentissage de la natation ne relève pas des services du MJSVA, mais de ceux du ministère chargé de l'éducation nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42330

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 juin 2004, page 4620

**Réponse publiée le** : 10 avril 2007, page 3615